



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lancement de l'édition 2023 du Trophée Quali'Vie Artisans de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)



Lancement du Trophée 2023 en présence de partenaires du Trophée Quali'Vie : ARACT, CARSAT, CPRIA, CPR-PL, Harmonie Mutuelle, DREETS (Excusée)

**Avertissement !** Si vous pensez que le dialogue social n'existe pas dans les très petites entreprises ou que les conditions de travail y sont nécessairement moins bonnes que dans les grandes, ne lisez pas ceci !!!

Dans le cadre de la Semaine pour la QVCT, l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et ses partenaires lancent l'édition 2023 du Trophée Quali'Vie. Un trophée qui s'adresse exclusivement aux très petites entreprises ; pour battre en brèche les idées reçues et valoriser les entrepreneurs de l'Artisanat, les professionnels libéraux et leurs salariés qui mettent en place des démarches pour concilier le bien-être des salariés et la réussite de l'entreprise.

Cinq U2P de Région sont associées cette année au Trophée (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Occitanie) pour créer un Trophée inter régions et donner plus de visibilité aux bonnes pratiques des entreprises à taille humaine.

#### LA QVCT UN SUJET QUI TOUCHE AU QUOTIDIEN DES TPE

Alors que les entreprises sont confrontées à de multiples défis (difficultés de recrutement, évolutions des comportements, nouvelles attentes, problématiques d'organisation du travail, de santé,

Organisé en Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie:



Soutenu par :



En partenariat avec :





allongement de la durée d'activité professionnelle induite par la réforme des retraites...), engager une démarche de QVCT peut leur permettre de trouver des solutions concrètes et opérationnelles.

C'est pourquoi, **la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) n'est pas l'apanage des grandes structures**. Même si elles peuvent manquer de ressources et de moyens, les entreprises de l'artisanat et des professions libérales **savent se montrer créatives, innovantes, pour relever les défis et se révèlent porteuses d'un savoir-faire et de progrès social**.

Les lauréats du Trophée Quali'Vie 2022 sont ceux qui en parlent le mieux, retrouvez leurs témoignages dans le JT de la QVT, disponible sur U2P TV : <https://u2p-tv.fr/>

## UN TROPHEE ACCESSIBLE AUX ARTISANS, COMMERÇANTS DE PROXIMITE ET PROFESSIONS LIBERALES

Ainsi **beaucoup de petites entreprises font de la QVCT soit sans le savoir, soit sans le dire**, car cela leur paraît tout simplement naturel... Le trophée Quali'Vie est **un moyen de faire connaître cet engagement et de montrer à voir une autre dimension de la TPE**.

Le Trophée récompense les entreprises de **moins de 20 salariés** (artisanat, commerce de proximité et professions libérales) ayant mené des actions visant à créer une véritable dynamique dans l'entreprise où chacun, selon la place qu'il occupe, chef d'entreprise ou salarié(e) s'est impliqué, portant sur :

- La santé au travail,
- Le développement professionnel,
- Les relations au travail et le climat social,
- L'égalité professionnelle,
- Le contenu et l'organisation du travail,
- Ou le management.

Les premiers lauréats dans chacune des régions représenteront leur territoire au Trophée inter régional décerné au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## CANDIDATER AU TROPHEE QUALI'VIE

Les candidatures peuvent être soit déposées en ligne sur le site [www.trophee-qualivie.fr](http://www.trophee-qualivie.fr), soit après téléchargement du dossier de candidature sur le site internet, retournées par mail ou par courrier **du 20 juin et jusqu'au 31 octobre au plus tard**.

Le Règlement intérieur est disponible sur simple demande auprès de l'U2P Bretagne

**Contact presse** : Marina BARBIER, Secrétaire générale U2P Bretagne

02.99.77.24.06 / 06.82.30.93.64 / [contact@trophee-qualivie.fr](mailto:contact@trophee-qualivie.fr)

**À propos de l'U2P** - L'Union des entreprises de proximité Bretagne représente près de 141 000 PME-TPE dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, et des professions libérales et réunit 4 organisations adhérentes qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (fabrication et services), la CGAD (alimentation et hôtellerie et restauration) et l'UNAPL (professions libérales).

Organisé en Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie:

**U2P** union  
des entreprises  
de proximité

Soutenu par :



En partenariat avec :

